

Mme GHIBAUDO Stéphanie

Commissaire aux Comptes agréé par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'Association LOISIRS EDUCATION ART**

**Siège social : 6 Rue Cauvin
06130 GRASSE
N° Siret : 344 855 689 00032**

Exercice clos le 31/12/2019

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
de l'Association LOISIRS EDUCATION ART**

**Siège social : 6 Rue Cauvin
06130 GRASSE
N° Siret : 344 855 689 00032**

Exercice clos le 31/12/2019

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LOISIRS EDUCATION ART relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'association procède à des estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui porte notamment sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées.

Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions et du caractère raisonnable de l'évolution des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subvention signés entre votre association et ses financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et du rapport financier présenté aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents mis à la disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association^{Erreur ! Signet non défini.} ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mougins, le 30/09/2020

Mme GHIBAUDO Stéphanie
Commissaire aux comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	55 747	41 929	13 818	21 445
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	55 747	41 929	13 818	21 445
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	150		150	360
Autres	36 234		36 234	40 187
Valeurs mobilières de placement	18 748		18 748	18 748
Disponibilités (autres que caisse)	292 228		292 228	239 825
Caisse	1 198		1 198	896
TOTAL ACTIF CIRCULANT	348 559		348 559	300 017
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 310		4 310	5 137
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	4 310		4 310	5 137
TOTAL GENERAL	408 616	41 929	366 687	326 598

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairements compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

ALCYON AUDIT
Mme GHIBAUDO Stéphanie
Commissaire aux Comptes
456 Chemin de Carimai
06250 MOUCINS
06.71.77.31.01

Bilan passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	90 107	90 412
Ecarts de réévaluation		
Réserves	15 000	15 086
Résultat de l'exercice	15 861	-305
Report à nouveau		
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	120 968	105 193
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	120 968	105 193
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	125 183	104 710
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 167	16 022
Autres	76 539	74 563
TOTAL DETTES	88 706	90 586
Produits constatés d'avance	31 831	26 110
TOTAL GENERAL	366 687	326 598
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	120 536	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	260 204	263 722
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	586 671	623 421
Cotisations		
Autres produits	2 360	3 979
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	849 235	891 121
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	259 855	282 599
Impôts, taxes et versements assimilés	26 184	22 198
Rémunérations du personnel	424 461	438 865
Charges sociales	135 364	157 292
Dotations aux amortissements	7 626	14 519
Subventions accordées par l'association		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	853 490	915 473
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 255	-24 352
PRODUITS FINANCIERS	931	1 417
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 187	23 778
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3	4
IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 145
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	15 861	-305

ALCVON AUDIT
 Mme GHIBAUDO Stéphanie
 Commissaire aux Comptes
 456 Chemin de Carimai
 06250 MOUGINS
 06.71.77.31.24

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	260 204	30,73	263 722	29,73	-3 518	-1,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	586 671	69,27	623 421	70,27	-36 750	-5,89
Reprises et Transferts de charge	1 532	0,18	3 125	0,35	-1 592	-50,96
Cotisations						
Autres produits	828	0,10	854	0,10	-26	-3,04
Produits d'exploitation	849 235	100,28	891 121	100,45	-41 886	-4,70
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	259 855	30,68	282 599	31,85	-22 744	-8,05
Impôts et taxes	26 184	3,09	22 198	2,50	3 986	17,96
Salaires et Traitements	424 461	50,12	438 865	49,47	-14 404	-3,28
Charges sociales	135 364	15,98	157 292	17,73	-21 928	-13,94
Amortissements et provisions	7 626	0,90	14 519	1,64	-6 893	-47,47
Autres charges						
Charges d'exploitation	853 490	100,78	915 473	103,19	-61 983	-6,77
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4 255	-0,50	-24 352	-2,74	20 097	-82,53
Opérations faites en commun						
Produits financiers	931	0,11	1 417	0,16	-486	-34,31
Charges financières						
Résultat financier	931	0,11	1 417	0,16	-486	-34,31
RESULTAT COURANT	-3 324	-0,39	-22 935	-2,59	19 611	-85,51
Produits exceptionnels	19 187	2,27	23 778	2,68	-4 591	-19,31
Charges exceptionnelles	3		4		-1	-27,49
Résultat exceptionnel	19 185	2,27	23 774	2,68	-4 590	-19,31
Impôts sur les bénéfices			1 145	0,13	-1 145	-100,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	15 861	1,87	-305	-0,03	16 166	NS

Contribution volontaires en nature

Bénévolat

Prestations en nature

Dons en nature

Total des produits

Secours en nature

Mise à disposition gratuite

Personnel bénévole

Total des charges

Contributions volontaires

Contributions volontaires

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois
--	---------------------------------------	---------------------------------------

Ressources

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Total

Emplois

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations
Personnel bénévole

Total

ALCYON AUDIT
Mme GHIBAUDO Stéphanie
Commissaire aux Comptes

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LOISIRS EDUCATION ART

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 366 687 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 15 861 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

ALCYON AUDIT
Mme GHIBAUDO Stéphanie
Commissaire aux Comptes
456 Chemin de Carimai
06250 MOUGINS
06.71.77.31.01

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	104 266		72 070	32 196
- Installations générales, agencements aménagement divers	3 889			3 889
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 663			19 663
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	127 818		72 070	55 747
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	127 818		72 070	55 747

ALCYON AUDIT
Mme GHIBAUDO Stéphanie
Commissaire aux Comptes
456 Chemin de Carimai
06250 MOUGINS
06.71.77.31.01

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 957	7 203	72 070	19 091
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 889			3 889
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 527	423		18 950
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	106 373	7 626	72 070	41 929
ACTIF IMMOBILISE	106 373	7 626	72 070	41 929

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 40 694 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	150	150	
Autres	36 234	36 234	
Charges constatées d'avance	4 310	4 310	
Total	40 694	40 694	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
PROD A RECEVOIR	35 049
Total	35 049

ALCYON AUDIT
 Mme GHIBAUDO Stéphanie
 Commissaire aux Comptes
 456 Chemin de Carimai
 06250 MOUGINS
 06.71.77.31.01

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	104 710				125 183
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	104 710				125 183

Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :

Exploitation
Financières
Exceptionnelles

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 120 536 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 167	12 167		
Dettes fiscales et sociales	75 848	75 848		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	690	690		
Produits constatés d'avance	31 831	31 831		
Total	120 536	120 536		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACTURES NON PAR	7 668
Dettes provis. pr congés à payer	28 273
Provision primes	1 633
Charges sociales sur cong	11 309
Charg.soc./primes	967
UNIFORMATION-TAXE/FORMATI	6 668
Total	56 517

ALCVON AUDIT
 Mme GHIBAUDO Stéphanie
 Commissaire aux Comptes
 456 Chemin de Carimai
 06250 MOUGINS
 06.71.77.31.01

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVAN	4 310		
Total	4 310		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVAN	11 650		
PERISCOLAIRE 2020	13 532		
MERCREDI 2020	5 735		
VACANCES NOEL 2020	914		
Total	31 831		